

Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 21 mars 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (304r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 21 mars 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48807>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 mars 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur le chemin de fer de Valenciennes à Saint-Erme. Godin rappelle à Turquet que les députés du Nord se sont opposés aux prétentions de Caillaux sur la concession à la Compagnie du Nord de la ligne de Valenciennes au Cateau. Il lui explique qu'il s'est joint à la résistance des députés du Nord en déposant un amendement à la loi proposant l'adjonction à la concession de la partie du Cateau à Saint-Erme. Grâce à ces efforts communs, poursuit Godin, le ministre a renoncé momentanément à sa prétention de concéder à la Compagnie du chemin de fer du Nord un tronçon seulement de la ligne de Valenciennes à Saint-Erme. Sur les conseils généraux et monsieur Christophe.

Notes Personnes citées : Eugène Caillaux (1822-1896) est ministre des Travaux publics du 22 mai 1874 au 9 mars 1876 ; Albert Christophe est ministre des Travaux publics du 9 mars 1876 au 17 mai 1877.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'apparaît pas sur la copie.

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Personnes citées

- [Caillaux, Eugène \(1822-1896\)](#)
- [Christophe, Albert \(1830-1904\)](#)
- [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)
- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Conseil général du Nord](#)

Lieux cités

- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Nord \(France\)](#)
- [Saint-Erme \(Aisne\)](#)
- [Valenciennes \(Nord\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 11 Mars 76

Mon cher collègue,

Qui y a-t-il maintenant de possible en faveur du chemin de fer de Valenciennes à St Etienne ? Le système du gouvernement va-t-il se modifier avec le changement du ministère ?

Mais savez sans doute quelle résistance a été opposée par les députés du Nord aux prétentions de M. Caillaux, concernant la concession à la Cie du Nord de la partie de la ligne comprise de Valenciennes au Catteau ?

J' me suis fait à cette résistance par un amendement à la loi proposée, dans lequel je demandais l'adjonction de la partie du Catteau à St Etienne à

la concession.

La demande de la députation du Nord, unie à la nôtre, a fait que le ministre a renoncé momentanément à sa prétention de concéder à la Cie du Nord un tronçon seulement de la ligne de Valenciennes à St Etienne.

Bientôt les conseils généraux vont se réunir, il me semble bien intéressant de se préoccuper de cette question. M. Christophe n'aura sans doute pas autant de résistance à apporter aux concessions de chemins de fer qui intéressent les contrées républicaines.

Dites-moi ce que vous savez à ce sujet, je vous serai bien obligé.

Votre tout dévoué

M. Burquet, Député